

**Décision portant nomination du directeur intérimaire
de la Caisse d'allocations familiales des Yvelines**

**LE DIRECTEUR GENERAL
DE LA CAISSE NATIONALE DES ALLOCATIONS FAMILIALES**

- Vu l'article R. 212-3 du code de la sécurité sociale ;
- Vu le décret du 5 septembre 2013 (JO du 6 septembre 2013) portant nomination de Monsieur Daniel Lenoir en qualité de directeur de la Caisse nationale des Allocations familiales ;
- Vu la vacance du poste de directeur de la Caisse d'allocations familiales des Yvelines ;

DECIDE

Article 1 : Monsieur Philippe BURGAT, né le 9 mars 1957 à PARIS (75), est nommé en tant qu'intérimaire dans les fonctions de directeur de la Caisse d'allocations familiales des Yvelines.

Article 2 : La présente nomination prend effet à compter du 1^{er} septembre 2017, jusqu'à la prise de fonction du nouveau directeur.

Article 3 : La présente décision sera publiée sur le site Caf.fr

Fait à Paris le **08 AOUT 2017**

Daniel LENOIR

